



Non respect du contradictoire

Par **Lilipunk**, le **24/07/2021** à **15:01**

Bonjour, existe t'il une loi qui protège l'usager justiciable, ici dans le cadre d'un divorce, d'une défaillance de son avocat ?

3 ans pour préparer ce divorce, pendant lesquelles j'ai apporté les preuves et documents nécessaires pour gagner ; il y avait moyen.

Sérieusement j'aurais pu me défendre moi même, bien sûr sans la technique spécifique, je n'aurais pas trouvé " la demande reconventionnelle en divorce pour faute aux torts exclusifs de monsieur", mais j'aurai depuis longtemps apporté les pièces qui au lieu d'être rejetées pour communication tardive auraient été étudiées par le juge.

Mon avocat me propose de faire appel, mais pour cela il faut indiquer la décision attaquée ; or le mal est fait, quel juge discrediterait son confrère.

À votre connaissance, y a t'il un texte, une subtilité... afin que les conclusions et pièces soient enfin examinées afin que justice puisse opérer et que monsieur ne s'en tire pas à bon compte aussi facilement ?

Sans l'intervention de l'assurance professionnelle de mon avocat au cas où.

Merci d'avance de vos réponses.

Lilipunk

Par **P.M.**, le **24/07/2021** à **15:34**

Bonjour,

Vous indiquez : "quel juge discrediterait son confrère." Une infirmation de la Cour d'Appel ne dicréditerait pas le Juge de première instance mais porterait une appréciation différente en plus apparemment avec des éléments nouveaux qui n'ont pas pu être examinés...

Par **Yukiko**, le **24/07/2021** à **17:03**

Bonjour,

Si le jugement ne vous satisfait pas, il n'y a pas d'autre moyen pour le réformer que l'appel. Les cours d'appel n'hésitent pas à infirmer un jugement de première instance.

Si votre avocat n'est pas efficace, vous pouvez en changer. Si vous estimez que les honoraires dus à votre avocat ne sont pas justifiés en raison de son manque de diligence, vous pouvez saisir le bâtonnier.

Par **Lilipunk**, le **24/07/2021** à **21:33**

Bonsoir PM, bonsoir YUKIKO

Vos réponses me redonnent espoir.

Une appréciation différente, cela me va ; éléments nouveaux n'ayant pu être examinés : vrai.

Après avoir indûment accordé ma confiance + de 30 ans à mon futur ex époux, avoir perdu notre commerce qu'il a coulé où j'ai travaillé de nombreuses années sans rémunération, perdu la totalité de l'héritage d'un parent.. etc ; je suis en AJ totale donc plus un boulet pour mon avocat.

Je vais voir avec lui s'il est en mesure de respecter les délais et contraintes liés à l'appel, ou s'il préfère m'indiquer un confrère.

Un choix personnel cumulé à la crise sanitaire lui valent de gérer son cabinet tout seul, compétent mais débordé ; cela m'ennuierait de changer de soutien.

Merci de vos réponses très encourageantes.

Bonne soirée.

Lilipunk